



Fiche 07

Idées reçues sur la dyslexie



IDEES REÇUES SUR LA DYSLEXIE

Il existe des faux dyslexiques

FAUX

Dans l'état actuel des connaissances scientifiques et selon la Classification Internationale des Maladies 10, la dyslexie est « une altération spécifique et significative de l'acquisition de la lecture, non imputable exclusivement à un âge mental bas, à des troubles de l'acuité visuelle ou à une scolarisation inadéquate ».

La dyslexie est un trouble neuro-développemental, dans lequel le cerveau de l'enfant peine à interpréter les sons et images envoyés par ses sens. Le trouble se traduit par des retards durables et importants dans l'acquisition de la lecture et de l'écriture, ainsi que d'autres difficultés scolaires.

Les symptômes doivent persister depuis au moins six mois malgré la mise en place de mesures ciblées pour poser le diagnostic de dyslexie à l'issue d'un bilan orthophonique complet.

Les difficultés scolaires sont surmédicalisées

FAUX

Les orthophonistes savent faire la part des choses entre ce qui relève du soin et de l'intervention orthophonique (la dyslexie) et ce qui n'en relève pas (les difficultés de lecture non pathologiques).

Une difficulté peut être passagère et relever d'un retard d'apprentissage de l'enfant. Ce retard dans les apprentissages peut avoir plusieurs causes qui varient d'un enfant à l'autre et qui peuvent se cumuler entre elles. En cas de retard scolaire, l'école va mettre en place les moyens d'aider l'enfant à surmonter sa difficulté : en adaptant les moyens pédagogiques, en demandant si besoin l'intervention de maîtres spécialisés de l'éducation nationale du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté.

Le trouble des apprentissages relève lui d'une difficulté persistante qui n'a pu être surmontée, même avec les différents moyens que l'école a mis en place pour aider l'élève.

Un diagnostic différentiel entre retard scolaire et troubles/pathologies du langage oral et/ou écrit aussi précoce que possible, est important. Une intervention orthophonique précoce permettra en effet, à un jeune patient présentant une dyslexie, d'éviter le handicap et la

désocialisation provoqués par l'incapacité persistante de ce futur adulte à traiter des informations écrites.

La dyslexie relève bien d'un DYSfonctionnement neurologique, comme cela a été démontré et objectivé clairement ces dernières dizaines d'années, par de multiples données/recherches scientifiques en neurologie et imagerie médicale.

Il est impossible de trouver un orthophoniste

FAUX et VRAI

Il est vrai que l'accès aux soins orthophoniques est compliqué dans de très nombreux territoires.

Il s'agit d'une question prioritaire pour la profession car les orthophonistes veulent et doivent pouvoir répondre à ces demandes de soins, sans être soumis à des contraintes intenable d'agenda et y contraindre leurs patients.

La Fédération nationale des orthophonistes a présenté le 28 mai 2018 à la ministre de la Santé des pistes innovantes constituées par 6 axes d'amélioration déclinées en 20 propositions pour traiter de manière globale cette difficulté à répondre à la demande de soins pour les orthophonistes.

Vous pouvez retrouver ces 20 propositions en fiche 09 du présent dossier de presse et ici : <http://www.fno.fr/actualites/vie-syndicale/pratique-pro-4/>

Certains orthophonistes sont spécialistes de la dyslexie

FAUX

Tous les orthophonistes ont reçu lors de leur formation initiale, un solide bagage pour intervenir. Il n'existe pas de spécialisation en orthophonie.

Tous les orthophonistes ont les compétences pour évaluer les difficultés rencontrées par les personnes qui les consultent, pour établir un diagnostic orthophonique. Le bilan orthophonique permet de poser soit un diagnostic orthophonique immédiat, soit des hypothèses diagnostiques qui demanderont à être confirmées dans le temps et par le croisement des données d'éventuels bilans complémentaires : bilans orthoptique, psychologique, psychométrique, psychomoteur, bilans médicaux (pédiatrique, ORL, neurologique,...). L'orthophoniste, professionnel de santé de premier recours, a pour compétence d'orienter le patient vers des examens ou prises en charge complémentaires. Ces propositions peuvent être faites avant la passation du bilan ou à l'issue de celui-ci. L'orthophoniste assure la coordination de ces démarches avec le médecin qui a établi la prescription du bilan orthophonique.

Si à l'issue du bilan, un trouble des apprentissages est diagnostiqué ou suspecté, l'orthophoniste propose au patient et à ses parents la mise en œuvre d'une rééducation orthophonique. Des préconisations de prise en charge par d'autres professionnels peuvent aussi être faites à n'importe quel moment de la prise en charge.



Un dépistage précoce de la dyslexie permet un meilleur pronostic

VRAI

Les orthophonistes proposent des actions de prévention. La semaine de l'orthophonie qui se déroule du 21 au 27 janvier 2019 met à la disposition du grand public des outils pour aider à repérer les signes d'alerte de manière précoce.

Par ailleurs, le dernier avenant de la convention des orthophonistes, avec la Sécurité Sociale, prévoit d'expérimenter dans 3 régions, le dépistage par des enseignants formés par des orthophonistes, des troubles du langage, grâce au D.P.L.3.

Il y a une épidémie de dyslexie

FAUX

La dyslexie concerne un nombre stable de personnes.

Le suivi dont ils bénéficient est plus systématique car les parents sont plus sensibilisés et vigilants et les enseignants, mieux formés, repèrent mieux les troubles d'apprentissage.

Cette sensibilisation permet une prise en charge plus précoce et donc plus efficace de ce trouble neuro-développemental.

8% des enfants d'âge scolaire sont concernés : <http://www.academie-medecine.fr/depister-la-dyslexie-et-les-troubles-associes/>

